

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

Nemaska Lithium Inc. (« **Nemaska Lithium** » ou la « **Société** »)
450, rue de la Gare-du-Palais, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 3X2

2. Date du changement important

Le 20 février 2020.

3. Communiqué

Le 20 février 2020, Nemaska Lithium a diffusé un communiqué de presse par l'intermédiaire des services de *Globe Newswire* relativement au changement important décrit ci-dessous.

4. Résumé du changement important

Le 20 février 2020, Nemaska Lithium a annoncé un changement important au sein de sa direction et a présenté une mise à jour des efforts de restructuration entrepris depuis l'obtention de la protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (la « **LACC** ») le 23 décembre 2019.

Changement à la direction

Le conseil d'administration de Nemaska Lithium a annoncé le départ du président et chef de la direction, M. Guy Bourassa, qui a quitté la direction de la Société et son siège au conseil d'administration en date du 20 février 2020.

Le président du conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société assureront la continuité des activités de restructuration.

Évolution du processus de restructuration

Quant au processus de restructuration entrepris le 23 décembre dernier sous la supervision de la Cour supérieure du Québec (la « **Cour** »), Nemaska Lithium poursuit son étroite collaboration avec PricewaterhouseCoopers inc., qui agit en qualité de contrôleur chargé de chapeauter les activités de la Société.

Les conseillers financiers responsables de mener le processus de vente et de sollicitation d'investissements (*Sale & Investor Solicitation Process* - SISP) poursuivent les démarches d'intéressement d'acheteurs ou de nouveaux investisseurs, tout en finalisant, conjointement

avec l'équipe de Nemaska Lithium, les documents économiques et techniques qui seront rendus disponibles aux parties intéressées à compter de la fin du mois de février.

De plus, la procédure de traitement des réclamations (*claims process*) suit son cours, et ce, afin de procéder dès que possible à la détermination du nombre et du montant des réclamations contre la Société et ses filiales, ainsi que leurs administrateurs et dirigeants. Conformément à l'ordonnance de procédure de réclamation de la Cour, les personnes ayant des réclamations contre la Société, ses filiales ainsi que leurs administrateurs et dirigeants doivent déposer leurs preuves de réclamation au plus tard le 31 mars 2020, faute de quoi ces personnes ne pourront faire valoir leurs droits.

Dépôt des états financiers du 2^e trimestre

Puisqu'elle demeure un émetteur assujéti à la *Loi sur les valeurs mobilières*, Nemaska Lithium a publié, le 14 février 2020, ses états financiers et son rapport de gestion pour le deuxième trimestre (terminé le 31 décembre 2019) de son année financière sur SEDAR.

Règlement du litige avec les détenteurs d'obligations garanties de premier rang

Le règlement du litige avec les détenteurs d'obligations garanties de premier rang annoncé le 29 janvier 2020 a été approuvé par ces détenteurs et la Cour les 12 et 13 février 2020, respectivement. La Société prévoit que le règlement sera mis en œuvre dans la semaine du 9 mars 2020.

5. Description circonstanciée du changement important

Il y a lieu de se reporter au communiqué joint aux présentes à titre d'annexe A.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet.

7. Information omise

Sans objet.

8. Membre de la haute direction

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Marc Dagenais

Vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif

Téléphone : (418) 704-6038

9. Date de la déclaration

Le 28 février 2020

Annexe A
Communiqué daté du 20 février 2020

Changement important à la direction de Nemaska Lithium

- *Départ du président et chef de la direction*
- *Poursuite des efforts de restructuration sous la LACC*
- *Dépôt des états financiers du 2^e trimestre*

Québec (Québec), le 20 février 2020 – Nemaska Lithium inc. (« **Nemaska Lithium** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui un changement important à sa direction et présente une mise à jour des efforts de restructuration entrepris depuis l'obtention de la protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (la « **LACC** ») le 23 décembre 2019.

Changement à la direction

Le conseil d'administration de Nemaska Lithium annonce le départ du président et chef de la direction, M. Guy Bourassa, qui quitte la direction de la Société et son siège au conseil d'administration en date d'aujourd'hui.

« Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier M. Bourassa pour les nombreuses années qu'il a consacrées à bâtir Nemaska Lithium. Le dévouement dont il a fait preuve pour créer l'entreprise et contribuer au développement d'un créneau porteur pour le Québec est un legs indéniable », a déclaré Jacques Mallette, président du conseil d'administration de Nemaska Lithium. « Face au contexte de restructuration de la Société et à la conjoncture de marché, nous avons convenu, d'un commun accord, qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société d'entreprendre les prochaines étapes avec une approche nouvelle et un leadership renouvelé. Le conseil travaillera de concert avec l'équipe de direction et les employés, en qui nous réitérons toute notre confiance, pour donner à la Société la direction qui la mènera vers le succès. »

Le président du conseil d'administration et l'équipe de direction de la Société assureront la continuité des activités de restructuration.

Évolution du processus de restructuration

Quant au processus de restructuration entrepris le 23 décembre dernier sous la supervision de la Cour supérieure du Québec (la « **Cour** »), Nemaska Lithium poursuit son étroite collaboration avec PricewaterhouseCoopers inc., qui agit en qualité de Contrôleur chargé de chapeauter les activités de la Société.

Les conseillers financiers responsables de mener le processus de vente et de sollicitation d'investissements (*Sale & Investor Solicitation Process - SISP*) poursuivent les démarches d'intéressement d'acheteurs ou de nouveaux investisseurs, tout en finalisant, conjointement avec l'équipe de Nemaska Lithium, les documents économiques et techniques qui seront rendus disponibles aux parties intéressées à compter de la fin du mois de février.

De plus, la procédure de traitement des réclamations (*claims process*) suit son cours, et ce, afin de procéder dès que possible à l'examen et à la détermination du nombre et du montant des réclamations contre la Société et ses filiales, ainsi que leurs administrateurs et dirigeants. Conformément à l'ordonnance de procédure de réclamation de la Cour, les personnes ayant des réclamations contre la Société, ses

filiales ainsi que leurs administrateurs et dirigeants doivent déposer leurs preuves de réclamation au plus tard le 31 mars 2020, faute de quoi ces personnes ne pourront faire valoir leurs droits.

Pour plus d'informations concernant les différentes procédures en cours en vertu de la LACC, veuillez consulter le site web du Contrôleur à l'adresse suivante : <https://www.pwc.com/ca/fr/services/insolvency-assignments/nemaska-lithium-inc---nemaska-lithium-shawinigan-transformation.html>.

Dépôt des états financiers du 2^e trimestre

Puisqu'elle demeure un émetteur assujéti à la *Loi sur les valeurs mobilières*, Nemaska Lithium a publié, le 14 février 2020, ses états financiers et son rapport de gestion pour le deuxième trimestre de son année financière sur SEDAR. Les documents sont disponibles sur [le site web de Nemaska Lithium](#).

Règlement du litige avec les détenteurs d'obligations garanties de premier rang

Le règlement du litige avec les détenteurs d'obligations garanties de premier rang annoncé le 29 janvier 2020 a été approuvé par ces détenteurs et la Cour les 12 et 13 février, respectivement. La Société prévoit que le règlement sera mis en œuvre dans la semaine du 9 mars 2020.

À propos de Nemaska Lithium

Nemaska Lithium est une entreprise chimique en développement dont les activités seront intégrées verticalement, de l'extraction minière de spodumène jusqu'à la commercialisation d'hydroxyde de lithium de haute pureté. Ces sels de lithium sont principalement destinés au marché en forte croissance des batteries au lithium-ion, qui est alimenté par la demande croissante en matière d'électrification des transports et de stockage d'énergie à l'échelle mondiale. Grâce à ses produits et procédés, la Société entend faciliter l'accès à l'énergie verte, au bénéfice de l'humanité.

La Société exploitera la mine Whabouchi au Québec, au Canada, l'un des gisements de spodumène les plus riches au monde, en volume et en teneur. Le concentré de spodumène produit à la mine Whabouchi sera traité à l'usine de Shawinigan au moyen d'un procédé unique d'électrolyse membranaire pour lequel la Société détient de multiples brevets.

De plus amples informations concernant la situation, les décisions ou les actions de la Société continueront à être fournies de façon continue, conformément à la législation ou si la Société ou la Cour le jugent par ailleurs nécessaire. Pour plus d'informations, visitez le www.nemaskalithium.com. Vous pouvez également vous référer au site du contrôleur pour de plus amples informations quant aux procédures sous la LACC au <https://www.pwc.com/ca/fr/services/insolvency-assignments/nemaska-lithium-inc---nemaska-lithium-shawinigan-transformation.html>.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, notamment ceux relatifs à la transition du leadership, à la demande et aux procédures en vertu de la LACC, au règlement susmentionné avec les détenteurs d'obligations, et aux activités de la Société et à sa capacité de respecter ses obligations, constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières et sont fondés sur des attentes et des prévisions faites en date du présent communiqué de presse. Certaines hypothèses importantes posées par la Société dans ses énoncés prospectifs comprennent, notamment mais sans s'y restreindre, la réalisation d'un arrangement approuvé par la Cour aux termes de la LACC afin de permettre la reprise des activités de construction et d'ingénierie du projet.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, notamment mais sans s'y restreindre, ceux qui ont trait i) à l'issue des procédures en vertu de la LACC, ii) à la capacité de la Société d'obtenir

du financement supplémentaire et à effectuer les préparatifs nécessaires pour permettre la reprise ordonnée du projet, (iii) à la capacité de la société à effectuer une transition de leadership réussie, (iv) à la capacité de la Société à générer de l'intérêt, au moyen du SISF, pour une recapitalisation de la Société ou pour son entreprise ou ses actifs afin de maximiser le rendement, (v) à la mise en œuvre du règlement susmentionné avec les détenteurs d'obligations, (vi) à la mise en place de bases d'un plan de compromis ou d'arrangement pour toutes les parties prenantes de la Société, (vii) au nombre et au montant des réclamations à être traitées par la procédure et le résultat éventuel de celle-ci, (viii) au travail du conseil d'administration de concert avec la direction et les employés pour donner à la Société la direction qui la mènera vers le succès, et (ix), en général, au paragraphe ci-dessus intitulé « À propos de Nemaska Lithium » qui, essentiellement, décrit les perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les estimations et les prévisions en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, supposent des incertitudes et des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent se révéler inexactes. En outre, il n'y a aucune garantie que la transition du leadership sera réussie, que le règlement susmentionné avec les détenteurs d'obligations sera mis en œuvre, que la Société sortira des procédures en vertu de la LACC en réalisant un refinancement du projet et qu'il y aura une valeur résiduelle pour les actionnaires aux termes des procédures en vertu de la LACC.

Bon nombre de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur les résultats réels, ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Rien ne garantit que la mine Whabouchi et/ou l'usine électrochimique de Shawinigan seront mises en service et commenceront la production, étant donné que les événements futurs pourraient différer sensiblement de ce que prévoit actuellement la Société. De plus, rien ne garantit que les procédures en vertu de la LACC aboutiront à maximiser le rendement des actifs de la Société et ceux de ses filiales.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque importants et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont donnés sous réserve de ces mises en garde et celles faites dans nos autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières y compris, notamment, les mises en garde figurant dans la rubrique « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de la Société datée du 30 septembre 2019 et dans la rubrique « Exposition et gestion risques » dans le dernier rapport de gestion de la société. La société prévient que la liste de facteurs ci-dessus qui pourraient influencer les résultats futurs n'est pas exhaustive et que de nouveaux risques imprévisibles pourraient se matérialiser à l'occasion. La société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la législation applicable.

D'autres renseignements sur Nemaska Lithium se trouvent dans la base de données de SEDAR (www.sedar.com) et sur le site Web de la société à l'adresse : www.nemaskalithium.com.

– 30 –

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Gabrielle Tellier
Relations avec les médias
514 348-0466
gabrielle.tellier@nemaskalithium.com